

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi dix-huit octobre à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle de la communauté de communes à Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le jeudi cinq octobre par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de présents : 21
 Nombre de votants : 22

Abstention : -
 Pour : 22
 Contre : -

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 18 octobre 2023					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BALABEAU	Jérôme	x			
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine	x			
BOST	Jean-François	x			
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAVE	Laurent	x			
CHABAUD	Jean-Michel				
COUVY	Jean-Paul		x		
DECARPENTRIE	Françoise	x			
DEVARS	Pascal				
DUCROCQ	Corinne	x			
DUMONTEIT	Pascal	x			
HERMAN	Nadine	x			
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick		x		
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick		x		
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARCETEAU	Dominique	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain	x			
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre				
RODRIGUES	Antonio		x	Annie SEDAN	
SAUTREAU	Jean-Michel		x		
SUTOUR	Pierre	x			
SAVOYE	Gérard		x		
SEDAN	Annie	x			
		21	6	1	0

Secrétaire de séance : Pascal MECHINEAU

Objet : Désignation du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2023

AR Prefecture

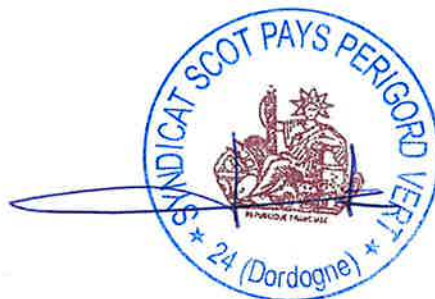
024-200068260-20231018-2023101814-DE
 Reçu le 19/10/2023

Objet : Désignation du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2023

Monsieur Francis LAFAYE, Président, procède à l'appel des délégués, puis expose que le comité syndical doit désigner son secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le comité syndical nomme Pascal MECHINEAU secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2023 est approuvé.



Le Président,
Francis LAFAYE

Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture

Pour copie conforme,

Publié et Affiché le

AR Prefecture

024-200068260-20231018-2023101814-DE
Reçu le 19/10/2023